

Bureau du 6 mai 2002

Décision n° B-2002-0573

commune (s) : Oullins

objet : **ZAC "La Saulaie-tranche 1" - Rue Dubois Crancé - Vente de terrains, à la société Inpac -
Modification des conditions de cession**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il s'agit d'approuver les modifications suivantes, relatives à une cession de terrains en cours sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) "La Saulaie-tranche 1" à Oullins : substitution d'acquéreur et révision du prix de cession.

Le conseil de Communauté en date du 25 septembre 2000 a approuvé un compromis portant sur la vente de terrains cadastrés AN 105 et 108, pour une surface totale de 5 585 mètres carrés au prix initial de 187 314 € HT, situés dans la ZAC "La Saulaie-tranche 1" à Oullins, à la société Inpac, pour la réalisation d'un immeuble à usage tertiaire à vocation de centre d'affaires.

Le compromis a été signé par les parties le 16 février 2001.

L'acquéreur a, depuis, obtenu un permis de construire pour un programme de 4 100 mètres carrés de bureaux.

En raison de l'évolution du montage du projet, les modifications suivantes sont aujourd'hui apportées à la cession :

- substitution de l'acquéreur initial par la Sarl Les Jardins de La Saulaie composée de :
 - . la société Guyeric développement, dont le siège est situé 71, cours Albert Thomas à Lyon 3°,
 - . la société EM2C développement, dont le siège est situé chemin de la Plaine à Vourles,
- prix de cession réévalué à 189 655 € HT pour la surface vendue.

La vente pourrait intervenir dès la fin du mois de mai 2002.

Les partenaires envisagent une extension de leur programme sur le dernier terrain de l'îlot, soit 1 548 mètres carrés, dont ils se portent acquéreurs.

Cette acquisition est également soumise à l'approbation du Bureau par rapport séparé ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 25 septembre 2000 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve les modifications apportées au compromis signé le 16 février 2001, portant sur la vente par la Communauté urbaine à la société Inpac, de terrains cadastrés AN 105 et 108 sur la commune d'Oullins.

2° - Accepte :

- a) - la substitution de l'acquéreur initial par la Sarl Les Jardins de La Saulaie,
- b) - la réévaluation du prix de cession à 189 655 € HT.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

4° - La recette correspondante sera inscrite au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 701 500 - fonction 824 - opération 0450.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,